

PROCÈS-VERBAL  
UNIVERSITÉ DE MONCTON  
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET DE LA RECHERCHE**

Le 10 juin 2022, 13 h 30  
Réunion par vidéoconférence

**Présences :**

Nouha Bouchiba (étudiante)  
Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences  
humaines, langues, linguistique et littérature)  
Michel Cardin (Arts et sc. sociales :  
beaux-arts)  
Michelle Cardoso (Kinésiologie et loisir)  
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et  
d'études familiales)  
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)  
Anik Dubé (Science infirmière)  
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales :  
sciences sociales)  
Bradley Harding (psychologie)  
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)  
Penelopia Iancu (Travail social)  
Mohammed Khennich (Ingénierie)  
Simon Lamarre (Sciences)  
Benoit Landry (Ingénierie)  
Francis LeBlanc (Président)  
Michel Léger (Sciences de l'éducation)  
Philippe Volpé (Edmundston)

**Absences :**

À déterminer (Administration)  
À déterminer (Administration)  
Émilie Martel-Brosseau (étudiante)  
Érik Labelle Eastaugh (Droit)  
Philippe Jacquin (Sciences de l'éducation)  
Xavier Robichaud (Shippagan)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 32.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R-01-CFESR-220610** : Michel Cardin, appuyé par Andrea Cabajsky, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2022**

**R-02-CFESR-220610** : Penelopia Iancu, appuyée par Hesamoddin S. Esfahani, propose que le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2022**

- [5] **Comité de nomination des membres associés et groupe de recherche**  
Les nominations ont été transmises aux instances appropriées.
- [6] **Comité de programmes de cycles supérieurs**  
Les modifications ont été transmises aux instances appropriées.
- [7] **Prix Donald-J.-Savoie**  
Le prix (2020, 2021 et 2022) a été remis aux trois lauréats lors de la collation des grades.
- [8] **Création de nouveaux microprogrammes**  
Les recommandations ont été transmises aux instances appropriées.
- [9] **Article 21.9**  
La recommandation a été transmise aux instances appropriées.
- [10] **Éditeurs malhonnêtes**  
Il en sera question au point 6.
- [11] **Principes 2 (critères)**  
Il en sera question au point 7.

**4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)**

**4.1 Professeurs associés**

**R-03-CFESR-220610**

**(Doyon-Gosselin/Lamarre)**

« Que le statut de professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation de monsieur Réal Allard soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**R-04-CFESR-220610**

**(Doyon-Gosselin/Iancu)**

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des arts et des sciences sociales soit accordé à madame Joceline Chabot pour un mandat régulier de trois ans (1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025). »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES ÉDITEURS MALHONNÊTES (ANNEXE 2)**

Une modification sur le fond permet de laisser une chance à la première offense, mais lors d'une récidive, le dossier sera rejeté.

**R-05-CFESR-220610**

**(Lamarre /Iancu)**

« Que le Conseil de la FESR approuve la nouvelle version de la politique de la FESR sur les éditeurs malhonnêtes. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PRINCIPE 2 (CRITÈRES) (ANNEXE 3)**

**R-06-CFESR-220610**

**(Lamarre/Hébert Chatelain)**

« Que le Conseil de la FESR approuve les changements à la procédure d'attribution des crédits de dégrèvement pour la recherche à partir de la banque de crédits prévue par la convention collective 2019-2021. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. MODIFICATIONS AUX CONCOURS DE FINANCEMENT**

Deux modifications sont soulevées. Une nouvelle professeure ou un nouveau professeur sera éligible à une subvention du concours régulier même si la chercheuse ou le chercheur détient déjà des subventions de plus de 25 000 \$.

On suggère que les demandes non-retenues pour la subvention stratégique en études acadiennes puissent être transférées dans le concours de subventions stratégiques de recherche. On s'entend finalement sur l'idée d'ajouter une note pour dire que les chercheuses et chercheurs du campus de Moncton peuvent aussi postuler pour les subventions stratégiques de recherche.

Un membre se demande si on peut essentiellement soumettre la même demande à différents concours. L'important est que les mêmes demandes ne couvrent pas les mêmes dépenses (budget).

**8. DORA – DÉCLARATION DE SAN FRANCISCO SUR L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE (ANNEXE 4)**

Le comité consultatif du Recteur a demandé aux doyennes et doyens de faire une recommandation à savoir si l'institution doit adhérer à la Déclaration.

**R-07-CFESR-220610**

**(Lamarre/Esfahani)**

« Que le Conseil de la FESR recommande à l'Université de Moncton d'adhérer officiellement à la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. INFORMATIONS**

Cette année, 89 demandes de nominations ou renouvellements ont été reçues pour être membre de l'assemblée de la FESR. Il y a eu 8 refus. Les personnes refusées peuvent faire appel.

Déroulement des réunions en 2022-2023 : nous allons continuer par Teams.

Micheline Blanchard a malheureusement quitté son emploi à la FESR. Une nouvelle secrétaire administrative Kenza Benjelloun Dakhama commence le 22 juin 2022.

Le doyen remercie sincèrement les membres qui terminent leur mandat pour leur excellent travail. Il souhaite également la bienvenue à une nouvelle membre : Michelle Cardoso.

**10. AUTRES**

Rien à signaler.

**11. CLÔTURE**

La séance est levée à 14 h 41.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin  
Secrétaire de la réunion